



### Construire, rénover en bois, de nombreux intérêts pour la collectivité



### Les élus : des ambassadeurs de la filière via la commande publique

- réflexion dès l'amont du projet,
- orienter les cahiers des charges vers l'usage du bois, sans pouvoir imposer la provenance,
- s'appuyer sur le label E+C- pour fixer un seuil,
- s'entourer d'équipes ayant des références bois.

### Le choix du bois : des enjeux économiques et environnementaux



**100 m<sup>3</sup> de bois récoltés**

= 1 emploi

**1 000 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre**

= 21 ETP sur 1 an

- favoriser l'économie circulaire,
- contribuer à l'économie de la collectivité et du territoire.



**1 maison française**

= 15 à 20 T de CO<sub>2</sub> capté

**forêt française**

= 3 à 5 T de CO<sub>2</sub> capté par ha/an

- réduire l'impact carbone,
- favoriser les économies d'énergie,
- développer les énergies renouvelables.

# Entreprendre un projet de construction-réhabilitation en bois : mode d'emploi



03 88 67 45 76 - Août 2022

Avec le soutien de

